

ITEIPMAI

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Croix Belle Tête
MELAY
49120 CHEMILLE EN ANJOU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

ITEIPMAI

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Croix Belle Tête
MELAY
49120 CHEMILLE EN ANJOU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ITEIPMAI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Siège social : 8 rue E. Bremond - CS 40007 - 49308 Cholet cedex.
S.A.S. d'Expertise Comptable au capital de 29 879 422 € - 792 047 037 RCS Angers - APE 6920 Z - TVA FR 23 791 047 037
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables des régions Pays de Loire - Orléans - Poitou-Charentes-Vendée.
Inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Angers.

In Extenso

ASSOCIATION ITEIPMAI

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés et approuvés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

In Extenso

ASSOCIATION ITEIPMAI

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes

In Extenso Centre Ouest

Signé électriquement le 07/05/2024 par
Grégoire Gaillard

Grégoire GAILLARD

Grégoire GAILLARD

Ce rapport comporte 26 pages.

ASS ITEIPMAI

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022		
		Montant brut	Montant au Prov.	Montant net			
Actif immobilisé	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciel, droits et valeurs similaires (1)	42 760	40 005	2 754			2 524
	Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes							
		42 760	40 005	2 754			2 524
Actif immobilisé	Terrains	198 146	83 661	114 484			123 601
	Constructions	1 757 301	1 290 410	466 891			500 617
	Inst techniques, mat out industriels	1 371 809	1 074 309	297 499			387 743
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
		3 327 257	2 448 382	878 875			1 011 962
Actif immobilisé	Participations et créances rattachées	200		200			200
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Autres				472			472
		472		472			472
		672		672			672
	Total I	3 370 691	2 488 388	882 303			1 015 159
Actif circulant	Stocks et en cours	170 718	29 686	141 032			84 228
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	344 160	41 233	302 927			423 407
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	1 611 458		1 611 458			1 181 541
		1 955 618	41 233	1 914 385			1 604 949
Actif circulant	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	500 158		500 158			404 318
	Charges constatées d'avance (1)	33 091		33 091			41 723
		2 659 587	70 919	2 588 667			2 135 220
Frais d'émission des emprunts III							
Primes de remboursement des emprunts IV							
Écart de conversion Actif V							
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	6 030 278	2 559 307	3 470 970			3 150 380
Rémunérés	(1) Dont droit au bail						
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)			472			472

ASS ITEIPMAI

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	508 037	448 802
	Réserves pour projet de l'entité	452 695	452 695
	Autres		
Report à nouveau	221 348	221 348	
	Situation nette (actif-passif)	1 166 811	1 182 081
Fonds propres consommables	Subventions d'investissement	378 267	452 280
	Provisions réglementées		
	Total I	1 545 079	1 634 362
Montant des émissions de titres participatifs	Avances conditionnées		
	Total II		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	Fonds dédiés		
	Total III		
Provisions pour risques	Provisions pour charges	103 690	102 240
	Total IIII	103 690	102 240
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	219 710	297 482
	Emprunts et dettes financiers diverses (2)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	245 442	225 893
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	402 781	429 011
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 705	12 291
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	947 561	449 098	
	Total IV	1 822 201	1 413 777
Écart de conversion Passif V			
	TOTAL DU PASSIF (I+II+III+III+IV+V)	3 470 970	3 150 380
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		72	110
(2) Dont emprunts participatifs			

ASS ITEIPMAI

		Au 31/12/2023	Du 01/01/2022
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	205 002	209 835
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	94 145	92 411
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	699 896	867 747
	dont prestations		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 018 946	955 892
	Versements des donateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	82 526	81 760	
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	15 037	46 202	
Utilisations des fonds dédiés	72 880	11 955	
Autres produits			
	Total V (I+II+III+IV+V)	2 188 436	2 265 804
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	635 138	635 512
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	26 910	28 023
	Salaires et traitements	1 059 515	1 056 493
	Charges sociales	441 775	441 125
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	150 880	161 096
	Dotations aux provisions	53 720	15 962
	Reprises en fonds dédiés		
Autres charges	4 851	3 658	
	Total VI (I+II+III+IV+V+VI)	2 372 791	2 341 872
	Résultat d'exploitation (VII-VI)	-184 355	-76 067

	Exercice clos Au 31/12/2023	Exercice clos Au 31/12/2022
Produits financiers		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 875	1 239
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	6 875	1 239
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	2 555	2 661
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES III	2 555	2 661
2. Résultat financier (III-IV)	4 319	-1 421
3. Résultat courant avant impôt (II+III-IV)	-180 035	-77 489
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	31 577	103
Sur opérations en capital	74 013	82 218
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		58 093
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	105 590	140 325
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	3 780	50 664
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	3 780	50 664
4. Résultat exceptionnel (IV-VI)	101 810	89 661
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	VII	VII
	-62 955	-47 064
Total des produits (I + III + V)	2 300 901	2 407 370
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 316 172	2 348 134
LEBENSMITTEL (I-IV-VI-VII)	-15 270	59 235
<i>Montants en milliers d'euros (sauf mention contraire)</i>		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total		

1 Objet social

L'Association a pour objet la conduite des actions de recherche et d'expérimentation, dans le but de favoriser le développement de la production nationale des plantes aromatiques, médicinales et à parfum.

Pour atteindre cet objectif, l'Association, sur sa propre initiative ou à la demande de partenaires :

- entreprend des travaux de recherche appliquée ou les fait exécuter,
- organise la diffusion des résultats de ceux-ci,
- établit des relations de travail avec les structures de développement de la filière et de la vulgarisation.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités réalisées

Les adhérents, acteurs organisés de la production et industriels ont confié comme missions à l'Institut :

- imaginer des concepts et produits innovants afin de maintenir une activité des PPM sur le territoire,
- être avant-gardiste et force de propositions afin de permettre à l'ensemble de la filière d'accéder à un développement durable,
- apporter des solutions techniques aux agriculteurs pour améliorer leur revenu et de le sécuriser dans le temps,
- maintenir une cohérence entre les besoins de l'amont et les demandes de l'aval pour générer la confiance et le bien-être des consommateurs.

L'association est agréée Institut Technique Agricole par arrêté ministériel du 08 février 2018.

Ces activités sont réalisées sur la France entière auprès des adhérents.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements
 - a. Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice : 0 K€
 - b. Engagés et terminés dans l'exercice : 18 K€
 - c. Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture : 0 K€
- Ressources humaines : l'effectif moyen s'élève à 28 personnes. La masse salariale ainsi que les charges patronales s'élevaient pour l'année 2023 à 1 501 K€.
- Autres moyens/dépenses engagées
 - d. Communication : 3,5 K€
 - e. Entretien général/dépense de fonctionnement : 239 K€

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable.

5.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1.

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.1.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

6.1.1 État de l'actif immobilisé

Cf 2054

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Cf 2055

6.1.2.1 Modalités d'amortissements

Immobilisations incorporelles	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans

Immobilisations corporelles	Mode	Durée
Aménagements des terrains	Linéaire	De 4 à 10 ans
Constructions	Linéaire	De 5 à 20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	De 5 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	De 3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	De 4 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	De 1 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	De 5 à 10 ans

Immobilisations financières	Valeur
Participations	200
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	
Autres titres immobilisés	472
Prêts	

6.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Néant

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production.

Les stocks de semences sont valorisés à leur prix de vente HT après abattement d'un tiers de leur valeur.

Une provision est constituée lorsque la valeur estimée devient inférieure au coût de production.

La provision pour dépréciation des semences est estimée en fonction de leur taux de germination.

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	5 381		5 381
Produits Finis	165 337	29 686	135 651
Total	170 718	29 686	141 032

6.2.2 Précisions sur d'autres créances

6.2.2.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élevaient à 33 K€ et concernent l'exploitation.

6.2.2.2 Subventions à recevoir

Les subventions à recevoir s'élevaient à 1 513 K€ à la clôture.

6.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks	13 335	16 351		29 686
Créances	5 314	35 919		41 233
Immobilisations financières				
Total	18 649	52 270		70 919

6.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financier, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

VARIATION DES FONDS PROPRES	AFFECTION DU RESULTAT		DIMINUTION OU CONSUMMATION		AUGMENTATION	
	A	A LA CLOTURE	A LA CLOTURE	A LA CLOTURE	A LA CLOTURE	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise						
Fonds propres avec droit de reprise						
Ecart de réévaluation						
Réserves	901 497	59 235				960 732
Report à nouveau	221 348					221 348
Excédent ou déficit de l'exercice	59 235	- 59 235			- 15 270	- 15 270
Situation nette	1 182 080	0			- 15 270	1 166 810
Fonds propres consommés						
Subventions d'investissement	452 280					378 267
Provisions réglementées					74 013	74 013
TOTAL	1 634 360	0			- 15 270	1 619 090

6.4.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Néant

6.4.1.2 Tableau de variation des fonds propres avec droits de reprise

Néant

6.4.2 Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité.

6.4.2.1 Réserves statutaires et contractuelles

Néant

6.4.2.2 Réserves pour projet de l'entité

Le « projet de l'entité », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'entité pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe.

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement)	Montant fin exercice
Nouvelle station – Equipements – Site internet	266 178				266 178
Investissements BPE – Matériels – Laboratoire – Mobiliers	52 900				52 900
Matériels informatiques	12 808				12 808
Mise en place outils de biologie moléculaire au laboratoire	36 254				36 254
Investissements divers	84 556				84 556

6.4.3 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribué à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention. Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan (traitement comptable appliqué rétroactivement dès le 1^{er} exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Tableau des subventions d'investissements

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice		Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global	
Montant nominal	2 089 873		25 500	2 064 373	
Quotes-parts virées au résultat	1 637 593	74 013	25 500	1 686 106	
Montant net en fonds propres	452 280	74 013	-	378 267	

6.4.4 Provisions réglementées

Néant

6.5 Fonds reportés et dédiés

Néant

6.6 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (1)
Provisions réglementées	-			-
Provisions pour risques	-			-
Provisions pour charges	102 240	1 450		103 690
Total	102 240	1 450		103 690

(1) - Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice s'élève à 103 690 €. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et de table de mortalité) d'un taux d'évolution des rémunérations de 1.5% et d'une actualisation au taux de 3,50 %.

6.6.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionnés	Non provisionnés	Total
Indemnités de départ en retraite	103 690		103 690
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

6.7 Produits constatés d'avance

A la clôture de l'exercice, les produits constatés d'avance s'élèvent à 948 K€, contre 449 K€ à la clôture 2022.

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis.

6.8 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice

Cf 2057

7 Informations relatives au Compte de résultat
7.1 Produits du compte de résultat
7.1.1 Cotisations avec contrepartie

Les cotisations avec contrepartie sont les cotisations ayant une autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.
 Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

7.1.2 Ventes de biens et services

Les ventes de biens et services peuvent être ainsi détaillées par zone géographique :
 — en France
 — en Europe.

7.1.3 Produits de tiers financeurs
7.1.3.1 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.
 Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.
 Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.
 Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.
Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.
 La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reparts en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».
 La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.
 Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

7.1.3.2 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation		917,3 K€	90,7 K€		11 K€
Subvention d'investissement					

7.1.3.3 Ressources liées à la générosité du public
7.1.3.3.1 Dons manuels

Le poste « *dons manuels* » comprend notamment

— Les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

7.1.4 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

Reprises de provision : non significatif

Transferts de charges : 14,8 K€

7.2 Résultat Financier

Non significatif

7.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 101 K€ et comprend notamment :

- + 74 K€ de quote-part de subvention virée au résultat
- + 5 K€ de remboursement CIR 2015/2016
- + 26 K€ concernant le litige Bouygues
- 3,7 K€ soldant un acompte fournisseur perdu

7.3.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	6 K€
— Au titre d'autres prestations	3 K€
— Honoraires totaux	9 K€

8 Informations relatives à la fiscalité

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 0 K€.

L'association bénéficie d'un crédit impôt recherche à hauteur de 63 K€.

9 Autres informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants
9.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Les rémunérations des membres des organes d'administration – président de l'association en particulier et celle des membres des organes de direction ne sont pas fournies. En effet, cette information permettrait d'identifier les situations individuelles des intéressés.

10 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	19
Agents de maîtrise et Techniciens	9
Employés	
Ouvriers	
Total	28

11 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan
11.1 Engagements financiers donnés et reçus

	N	N-1
Engagements donnés		
Avais		
Cautions		
Hypothèques	164 K€	175 K€
Effets escomptés non échus		
Autres		
Engagements reçus		
Avais		
Cautions		
Autres		

Description de l'exercice		ASS ITEIPMAI		31122023		Néant	
CADRE A IMMOBILISATIONS							
Inventaire d'acquisition et de développement		TOTAL I					
Autres postes d'acquisition et de développement		TOTAL II		74928		1600	
Terres		KI		198146		KI	
Sur sol propre		KJ		1412569		KJ	
Autres		KK		344731		KK	
Bâtiments		KL		1016261		KL	
Installations techniques		KM		73233		KM	
Autres immobilisations corporelles		KN		108090		KN	
Immobilisations incorporelles		KO		168775		KO	
Autres postes passifs		KP		472		KP	
Autres postes actifs		KQ		672		KQ	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		KX		3397410		KX	
CADRE B IMMOBILISATIONS							
Inventaire d'acquisition et de développement		TOTAL I					
Autres postes d'acquisition et de développement		TOTAL II		33767		42760	
Terres		LX		198146		LX	
Sur sol propre		LY		1412569		LY	
Autres		LZ		344731		LZ	
Bâtiments		MA		1016261		MA	
Installations techniques		MB		73233		MB	
Autres immobilisations corporelles		MC		108090		MC	
Immobilisations incorporelles		MD		168775		MD	
Autres postes passifs		ME		472		ME	
Autres postes actifs		MF		672		MF	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		MG		44743		3370691	

Description de l'exercice		ASS ITEIPMAI		31122023		Néant	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (DU VÉAN EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentation (diminution) de l'exercice		Diminution (augmentation) des amortissements des exercices antérieurs	
Inventaire d'acquisition et de développement		EL		EM		EN	
Autres postes		EO		EP		EQ	
TOTAL I		ER		ES		ET	
Terres		EU		EV		EW	
Bâtiments		EX		EY		EZ	
Installations techniques		EA		EB		EC	
Autres immobilisations corporelles		ED		EE		EF	
Immobilisations incorporelles		EG		EH		EI	
Autres postes passifs		EJ		EK		EL	
Autres postes actifs		EM		EN		EO	
TOTAL II		EQ		ER		ES	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ET		EU		EV	
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Colonne 1 Différentiel de date actives		Colonne 2 Mode dérogatoire		Colonne 3 Amortissement initial (2013-2020)	
Inventaire d'acquisition et de développement		SA		SB		SC	
Autres postes		SD		SE		SF	
TOTAL I		SG		SH		SI	
Terres		SJ		SK		SL	
Bâtiments		SM		SN		SO	
Installations techniques		SP		SQ		SR	
Autres immobilisations corporelles		SS		ST		SU	
Immobilisations incorporelles		SV		SW		SX	
Autres postes passifs		SY		SZ		TA	
Autres postes actifs		TB		TC		TD	
TOTAL II		TE		TF		TG	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		TH		TI		TJ	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TK		TL		TM	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
Prévisions de répartition des obligations		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
TOTAL I		UN		UO		UP	
TOTAL II		UQ		UR		US	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		UT		UV		UW	

Description de l'exercice		ASS ITEIPMAI		31122023		Néant	
CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES							
Créances rattachées à des participations		TOTAL I					
Prêts (4) (2)		UP					
Autres mandats de paiement		UT		472		472	
Bonds de trésorerie en ligne		UW		51844		51844	
Autres créances		UX		292316		292316	
Personnel et comptes rattachés		UY					
Autres créances		UZ		6709		6709	
Bâtiments		VA		62955		62955	
Installations techniques		VB		27006		27006	
Autres immobilisations corporelles		VC		1512754		1512754	
Immobilisations incorporelles		VD		1072		1072	
Autres postes passifs		VE		33091		33091	
Autres postes actifs		VF		1988223		1936379	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		VG		1936379		51844	
CADRE B ÉTAT DES DETTES							
Engagements financiers		TOTAL I					
Autres engagements financiers		TH		219710		72618	
Autres engagements financiers		TI		147092			
Autres engagements financiers		TJ					
Autres engagements financiers		TK		245442		245442	
Autres engagements financiers		TL		171024		171024	
Autres engagements financiers		TM		166099		166099	
Autres engagements financiers		TN		61288		61288	
Autres engagements financiers		TO		4369		4369	
Autres engagements financiers		TP					
Autres engagements financiers		TQ		6705		6705	
Autres engagements financiers		TR		947561		947561	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TS		1675109		147092	
CADRE C ENGAGEMENTS EN COURS D'EXERCICE							
Engagements en cours d'exercice		TOTAL I					
Engagements en cours d'exercice		TU		77750			

